

Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

4. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Vu pour être annexé à l'arrêt

n°.AH..2026..0104. du

..07.juillet 2026..

soumettant à enquête publique le
projet de modification n°5 du PLU

Cachet et signature :



Catherine LEDOUBLE

Signé par Catherine LEDOUBLE (CA TROYES
CHAMPAGNE METROPOLE),
Le Président
Par délégation
La Vice-présidente
le 10/07/2026 à 09:12:04
Ref:11378045-17178211-1-D

Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme par délibération du **23 Mars 2003**

Modification n°3 du PLU approuvé par délibération du **18 Novembre 2008**

Modification n°4 et révision simplifiée n°1 du PLU approuvé par délibération du **28 Avril 2011**

Prescription de la modification n°5 du PLU par délibération du **15 Février 2024**

*Pièce tenant compte de la suppression des OA dans le cadre de la procédure
ci-présente de modification n°5 du PLU*

SOMMAIRE

LA ZONE D'ACTIVITES COMMUNALE.....	3
------------------------------------	---

LA ZONE D'ACTIVITES COMMUNALE

Zone dite « Voie de Thennelières »

La zone destinée à l'activité se localise à l'extérieur du tissu urbain de Bouranton. **L'enjeu** que représente l'urbanisation de cet espace réside dans la problématique de son intégration dans le paysage agricole de Champagne crayeuse.

Les **principes d'aménagement** s'appuient notamment sur la prise en compte de la topographie à travers la mise en valeur des éléments de relief :

- Interdire les accès directs sur la RD 186 pour des raisons de sécurité routière,
- Positionner une voirie centrale aux deux tiers / un tiers de la largeur de la zone, de façon à desservir des parcelles plus ou moins profondes adaptées aux différents types d'activités. Le tracé de la voie peut varier légèrement si le projet de détail le nécessite,
- Organiser l'aménagement de la zone et la gestion des eaux pluviales par rapport aux lignes de talwegs,
- Aménager un espace vert en face du silo,
- Réaliser un pré verdissement de la zone le long de la RD 186,
- Créer une coupure verte entre l'espace agricole et la zone d'activités par la réalisation d'une bande de plantations.

